



**PAIEMENTS
CANADA**

ÉTAT CIBLE DE LA MODERNISATION

Résumé des principales exigences, de l'état final conceptuel, du plan de travail intégré et des avantages du programme de modernisation

LECTEUR COMPLÉMENTAIRE
DÉCEMBRE 2017

paiements.ca

APERÇU GÉNÉRAL

Paiements Canada mène une initiative panindustrielle visant à moderniser les paiements canadiens. Cette démarche est guidée par les besoins des Canadiens, soit les consommateurs, les institutions financières, les sociétés, les petites entreprises, les entreprises en démarrage, les organismes de réglementation et les gouvernements. Ces besoins ont été cernés dans le cadre d'un processus détaillé et collaboratif d'élaboration de la « *vision de l'écosystème des paiements canadien* », publiée en avril 2016, et suivie en décembre 2016 par la publication d'une « *feuille de route de l'industrie et d'un plan de haut niveau* » pour répondre à ces besoins au moyen de la modernisation.

Le livre blanc sur l'état cible de la modernisation fournit un aperçu plus détaillé du programme, dont certaines descriptions de systèmes modernisés et de leurs structures de soutien fondamentales, comme les risques, les considérations réglementaires et les modèles d'accès. Le document donne également un aperçu sur l'état cible de la modernisation, l'intégration de systèmes modernes, l'éventuelle migration de types de paiement et les avantages escomptés pour les entreprises et les ménages canadiens.



À propos de Paiements Canada

Paiements Canada veille à ce que les opérations financières soient effectuées de façon sécuritaire tous les jours au Canada. L'organisation soutient le système financier et l'économie du Canada en exploitant l'infrastructure de compensation et de règlement des paiements au Canada, y compris les systèmes connexes, et en faisant respecter les règles, les règlements et les normes applicables. En 2016, Paiements Canada a effectué la compensation et le règlement de paiements de l'ordre de 50 billions de dollars canadiens, soit 201,5 milliards chaque jour ouvrable. Cette somme couvre un large éventail de paiements effectués par les Canadiens et les entreprises au moyen d'opérations interbancaires, comme les opérations par carte de débit, les débits préautorisés, les dépôts directs, les paiements de factures, les virements électroniques et les chèques.



LA VISION DE L'ÉCOSYSTÈME DES PAIEMENTS CANADIEN

La vision de l'écosystème des paiements Canadien est moderne, rapide, souple et sécuritaire, qui favorise l'innovation et qui renforce la compétitivité du Canada. L'état cible est conçu pour réaliser cette vision et pour offrir aux Canadiens les avantages généraux décrits ci-dessous.



Options de paiement rapide

Un système moderne devrait permettre d'effectuer des paiements en temps quasi réel dans tous les cas où il est avantageux de le faire.



Paiements riches en données

Au Canada, ISO 20022 est en voie de devenir la norme universelle de messagerie pour fournir des renseignements enrichis et normalisés avec chaque paiement.



Transparence des transactions

Les notifications aux payeurs et aux bénéficiaires devraient mettre à jour le statut des paiements.



Paiements plus faciles

Les paiements devraient pouvoir se faire avec une simple adresse courriel, un numéro de téléphone ou même un accès aux médias sociaux.



Surveillance à base d'activité

Les règles et les règlements devraient être axés sur les services fournis, plutôt que l'institution qui les fournit.



Accès ouvert et fondé sur les risques

Concurrence et innovation et exigences claires pour l'accès au système de paiement — sans compromettre la sécurité.



Plateforme pour l'innovation

Le système de paiement devrait être souple et adaptable, offrir une plateforme pour l'innovation et produire des gains d'efficacité continus pour les payeurs.



Commodité transfrontalière

Les consommateurs et les entreprises devraient avoir accès à des méthodes pratiques et commodes pour effectuer des paiements à l'étranger.



APERÇU DES SYSTÈMES DE PAIEMENT

Paiements Canada estime nécessaire d'appuyer trois solutions de paiement de base au Canada dans un avenir prévisible, à savoir un système des paiements de grande valeur et deux qui répondent aux besoins de paiements de détail moins importants et plus volumineux.

Afin de servir leur objectif, les trois systèmes coexisteront et se complèteront efficacement les uns les autres pour offrir un ensemble plus riche d'options de paiement viables qui répondent aux besoins des Canadiens.

 LYNX Paielement de grande valeur	 MOR Paielement par lots	 PTR Paielement en temps réel
1	2	3
<ul style="list-style-type: none">• Lynx est un système de paiement de grande valeur qui traitera en temps réel les paiements urgents de grande valeur avec caractère définitif du règlement.• Lynx remplacera le Système actuel de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).• Lynx sera conçu pour satisfaire aux normes strictes de gestion des risques qui sont décrites dans les normes de la Banque du Canada pour les systèmes de paiement d'importance systémique, celles-ci étant fondées sur les Principes pour les infrastructures de marchés financiers.• Lynx sera construit pour soutenir ISO 20022 et permettre la migration future vers cette norme.	<ul style="list-style-type: none">• MOR est un système de paiement par lot pour la compensation de paiements électroniques et papier de moindre valeur et moins urgents• MOR remplacera les actuels systèmes de paiement par lots : Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) et Échange en bloc d'effets U.S. (EBUS)• L'élargissement de l'accès au MOR sera examiné attentivement, notamment le dégroupage des flux de paiement individuels et le découplage de l'échange de la compensation et du règlement.• Le MOR sera conçu pour offrir une meilleure gestion des risques et pour se conformer aux normes de gestion des risques définies par les normes de la Banque du Canada pour un système de paiement important.• L'un des principaux modes de paiement par lots, le transfert automatisé de fonds, sera amélioré par la migration vers la norme de messagerie ISO 20022, une fenêtre d'échange supplémentaire permettant de mieux soutenir tous les fuseaux horaires au Canada et de rendre les fonds disponibles plus rapidement.	<ul style="list-style-type: none">• Le système de paiement en temps réel est un nouveau système « toujours en service » [c.-à-d. 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année] qui facilite l'exécution en temps réel de paiements de faible valeur et la disponibilité immédiate des fonds pour le bénéficiaire.• Le système livrera les fonds en quelques secondes, offrant une capacité de compensation en temps réel pour les cas d'utilisation commerciale et de détail.• Simplifie l'expérience d'initiation de paiement en permettant aux utilisateurs d'effectuer des paiements au moyen d'alias (p. ex., numéro de téléphone mobile, courriel ou autres identifiants) sans connaître le numéro de compte du bénéficiaire.• Satisfait au besoin de compensation en temps réel, de riches renseignements sur les versements par l'entremise d'ISO 20022 et d'une fonctionnalité améliorée pour mieux servir les consommateurs, les entreprises et le gouvernement pour les paiements de moindre valeur.• Appuiera le développement de services superposés — de nouvelles offres construites sur l'infrastructure de base du système — servant de plateforme pour la création de nouveaux services

Remarque : Les noms PTR (paiement en temps réel) et MOR (moteur d'optimisation du règlement) ne servent actuellement qu'à des fins d'exécution du projet et seront modifiés.



CADRE DE RÉGLEMENTATION

- 1** L'état cible de Paiements Canada sera composé de trois systèmes de paiement de base – Lynx, MOR et PTR – chacun comportant les modèles appropriés de risque et de surveillance.
- 2** Accès équitable et ouvert fondé sur le risque pour faciliter l'innovation et promouvoir l'efficacité.
- 3** Dans le cas de Lynx, un modèle de règlement brut en temps réel avec un modèle de risque de crédit de la paie couvrant tous les défauts pour gérer efficacement le risque sans avoir besoin d'une garantie résiduelle de la Banque du Canada.
- 4** Pour le MOR, un cadre amélioré de gestion des risques, y compris la gestion des risques découlant de la migration de volume indésirable provenant de Lynx.
- 5** Pour le PTR, un modèle de risque de paie par défaut couvrant tous les risques est requis pour faciliter l'accès ouvert fondé sur le risque.

On s'attend à une évolution de l'environnement réglementaire entourant Paiements Canada. Nos systèmes de paiement modernes doivent être suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution des normes réglementaires.



MODÈLE D'ACCÈS

Paiements Canada propose une approche propre au système pour l'accès fondé sur le risque.

La vision de Paiements Canada pour les paiements modernes prévoyait pour les systèmes de paiement un accès ouvert et axé sur les risques favorisant la concurrence et l'innovation, sans compromettre la sécurité et la solidité.

La conception de l'accès au système est guidée par :

1 Les normes de risque de la Banque du Canada :

Critères d'accès objectifs et fondés sur les risques qui permettent un accès équitable et ouvert — sous réserve de contrôles appropriés des risques — et qui sont conformes aux exigences réglementaires pertinentes de la Banque du Canada.

2 Les objectifs de politique publique de Paiements Canada et du gouvernement du Canada :

En vertu de la *Loi canadienne sur les paiements*, Paiements Canada a l'obligation statutaire de promouvoir l'efficacité, la sécurité et le bien-fondé des systèmes de compensation et de règlement, tout en tenant compte des intérêts des usagers. De façon plus générale, les objectifs de politique publique du gouvernement du Canada pour les systèmes de paiement sont la sécurité, la solidité, l'efficacité et la satisfaction des besoins des Canadiens.

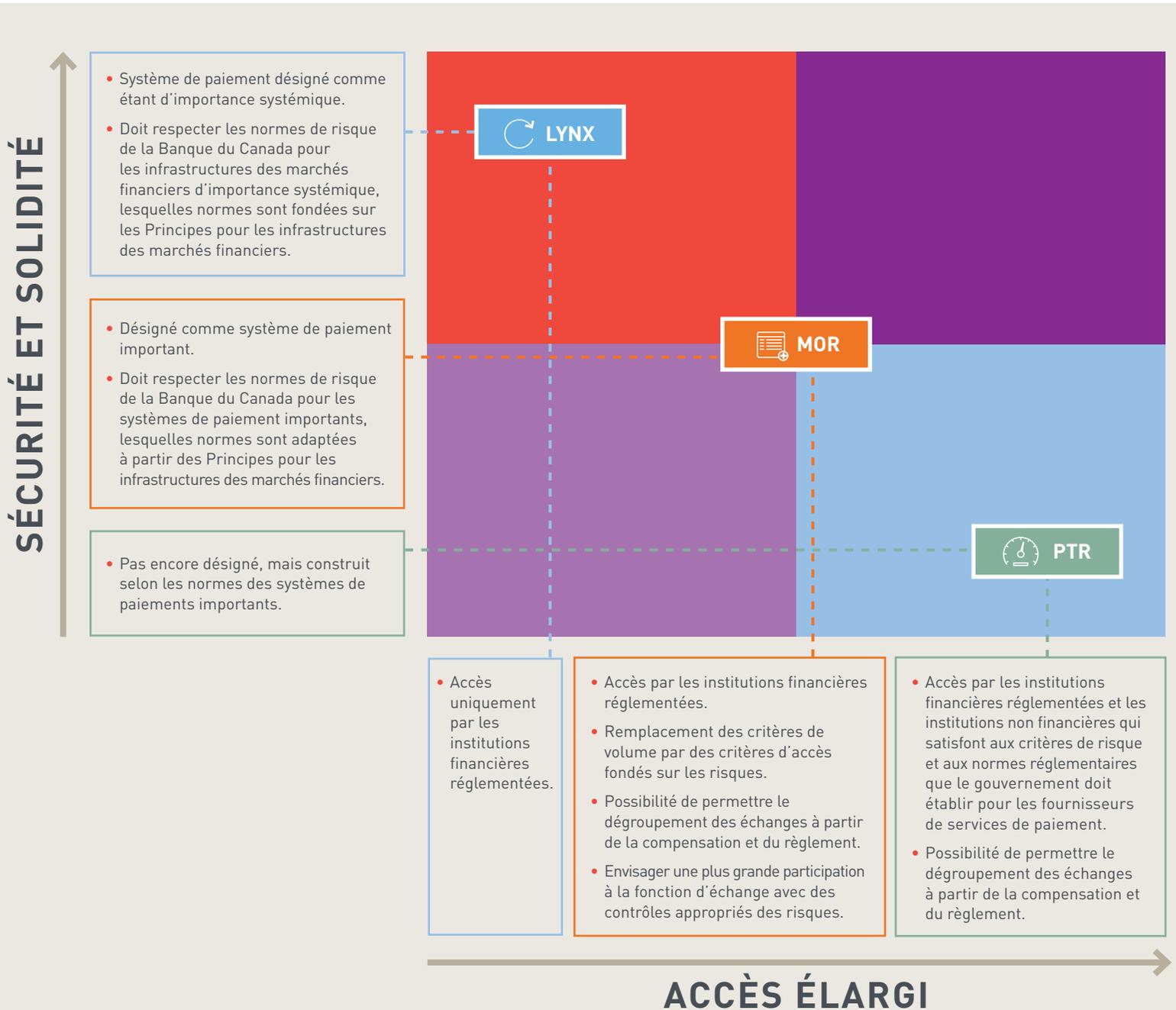
3 Les hypothèses suivantes :

- Le modèle d'accès (et les conceptions de systèmes connexes) et les cadres de conformité viseront à atténuer les risques et responsabilités cernés par Paiements Canada et ses membres relativement à un accès plus libre.
- Paiements Canada continuera d'exercer ses fonctions de base et ne remplira pas les fonctions d'un organisme de réglementation prudentiel ou de protection des consommateurs.
- Des critères d'accès détaillés fondés sur les risques seront élaborés en fonction de la nature des risques propres à chaque système de paiement.



CADRE PROPOSÉ POUR L'ACCÈS AU SYSTÈME

Les exigences d'accès varieront d'un système à l'autre, chacune étant assortie d'une conformité à des normes robustes de gestion des risques afin d'assurer la sécurité et la solidité appropriées au risque relatif et à la désignation du système (c.-à-d. les systèmes de paiement d'importance systémique par rapport aux systèmes de paiement importants).





LYNX : SYSTÈME DE PAIEMENT DE GRANDE VALEUR

APERÇU DE LYNX

Lynx est un système de paiement de grande valeur qui traitera en temps réel les paiements urgents de grande valeur avec caractère définitif du règlement. Lynx remplacera le Système actuel de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

Modèle de règlement : Règlement brut en temps réel.

Modèle de risque : Couvrir tous les paiements par défaut sans la garantie résiduelle de la banque centrale.

Accès : Devrait demeurer conforme à l'accès actuel au STPGV.

Traitement des paiements : En temps réel, final et irrévocable.

CAPACITÉS DE LYNX

Gestion des liquidités

- Utilisation d'une seule réserve de liquidités.
- Utilisation de mécanismes d'économie des liquidités (MEL) pour la compensation bilatérale et multilatérale des paiements non urgents.
- Capacité d'injecter des liquidités pour des types de paiements précis.
- Capacité de réserver des liquidités pour des paiements particuliers (p. ex., règlement de CDSX pour des valeurs mobilières ou CLS pour des opérations de change).

Traitement des paiements

- Soutien pour les paiements urgents et non urgents (maintien de l'avantage de la compensation).
- Croissance de l'automatisation grâce au système bancaire à disponibilité élevée.
- Contrôle des risques en temps réel (p. ex., limites et plafonds bilatéraux).
- Capacité d'entreposer des paiements fixés à une date ultérieure.
- Soutien des messages MT pour la mise en service initiale.
- Adoption de la norme ISO 20022 (MX) pour les phases futures.

Administration du système

- Amélioration des capacités de production de rapports, notamment sur la gestion des données historiques, des liquidités et des files d'attente.
- Surveillance du système et notifications en temps réel.
- Amélioration des capacités de résilience.
- Installations d'essai améliorées ou plus automatisées.
- Soutien de l'intégration et de la connectivité de l'API.
- Appui à la prolongation des heures d'ouverture pour les prochaines étapes.



SOUTIEN POUR LES PAIEMENTS URGENTS ET NON URGENTS, ET LES MÉCANISMES D'ÉCONOMIE DES LIQUIDITÉS

Une fois qu'un paiement a été effectué et soumis à Lynx, il est validé en fonction de règles opérationnelles prédéfinies. S'il est validé, il est acheminé en fonction du type de paiement (urgent ou non urgent). Les paiements validés sont ensuite vérifiés par rapport aux contrôles du risque selon le type de paiement.

TYPES DE MESSAGE LYNX

i. Paiements urgents

Envoyés pour règlement immédiat et dans le cadre du processus, peut vérifier les mécanismes d'épargne de liquidité pour les paiements compensatoires (si disponibles avec un délai minimal de règlement). Des contrôles des risques sont ensuite appliqués pour déterminer si les liquidités sont suffisantes pour les paiements urgents afin de pouvoir aller de l'avant.

ii. Paiements non urgents

Placé dans un MEL pour la compensation, bien qu'il se règle sur une base brute. Ces paiements sont groupés bilatéralement ou multilatéralement et la valeur nette doit être inférieure ou égale aux liquidités disponibles (ou aux liquidités attribuées pour les paiements non urgents, le cas échéant). Le contrôle des risques permettra de garantir la suffisance des liquidités disponibles pour régler les paiements.





MOR : PAIEMENT PAR LOTS À VOLUME ÉLEVÉ ET SYSTÈME DE MESSAGERIE

APERÇU DE MOR

Le MOR remplacera les applications du SACR et de l'EBUS qui permettent la compensation des paiements par lot sur papier et par voie électronique, et respectera les normes du système de paiements importants de la Banque du Canada.

Modèle de règlement : Système de règlement net différé.

Modèle de risque : Garantie partielle, défaillants et survivants, seule l'entreprise qui survit essuie des pertes

Accès : L'élargissement du modèle d'accès pour le MOR sera examiné attentivement, notamment la suppression des critères de volume pour les participants, le dégroupement de la participation dans tous les volets de paiement et le découplage de l'échange de la compensation et du règlement.

Traitement des paiements : Traitement par lots

Le MOR sera diffusé en trois phases

La portée exacte des trois phases de MOR est encore à l'étude. D'autres consultations auront lieu avec la Banque du Canada et les membres de Paiements Canada. L'approche en trois étapes présentée ci-dessous illustre une option possible, qui est représentative de la réflexion au moment de la publication du présent document.

PHASE I

« Remplacement équivalent au SACR »

Poursuite « semblable » des fonctions existantes du SACR, y compris l'utilisation continue du Réseau des services de l'ACP pour l'échange bilatéral de fichiers de paiement.

+

Amélioration des fonctionnalités pour les participants afin d'améliorer l'efficacité des processus existants et des nouvelles fonctionnalités et permettre à Paiements Canada d'améliorer les processus de gestion des risques afin de respecter les normes du système de paiement important de la Banque.

PHASE II

« État final de la réglementation »

Un modèle hybride qui fournirait un échange centralisé pour les nouveaux compensateurs, maintiendrait l'échange bilatéral actuel pour les compensateurs actuels (gestion des risques au moyen de règles et de rapports) et assurerait l'interopérabilité entre les deux modèles.

+

Toutes les normes du système de paiements importants de la Banque du Canada seraient respectées et un nouveau modèle d'accès serait mis en place.

PHASE III

« État final définitif »

Modèle entièrement centralisé pour l'échange de fichiers de paiement, grâce à une migration axée sur le marché fondée sur les gains d'efficience.



AMÉLIORATIONS AU TRANSFERT AUTOMATISÉ DE FONDS

Les changements apportés au processus par lots du transfert automatisé de fonds (TAF) garantiront une expérience plus uniforme pour les Canadiens dans tous les fuseaux horaires et assureront la disponibilité des fonds dans les deux heures pour les crédits de TAF le jour même destinés aux adhérents et aux sous-adhérents participants. Les améliorations seront réalisées en deux étapes dans le but d'améliorer l'uniformité et la rapidité de traitement partout au Canada.

PHASE I

- En septembre 2018, une 3^e fenêtre d'échange quotidien sera ajoutée (21 h, heure de l'Est).
- En octobre 2018, la disponibilité des fonds pour les bénéficiaires sera assurée dans les deux heures suivant les dates limites d'échange. Les agents de compensation devront rendre les opérations de crédit TAF accessibles aux sous-adhérents participants le plus tôt possible, mais au plus tard deux heures après chaque échéance pour les échanges.
- Les participants directs devront envoyer à Paiements Canada des données mensuelles sur le volume.
- Des fenêtres d'échange supplémentaires et une disponibilité des fonds encore plus rapide seront envisagées une fois terminée l'évaluation des avantages commerciaux des phases I et II.

PHASE II

- La norme de messages ISO 20022 pour les paiements sera requise pour toutes les transactions de TAF, après une période d'adoption axée sur le marché.
- Les adhérents et les sous-adhérents devront :
 - transmettre les données de versement, sans modification, aux institutions financières suivantes de la chaîne de paiement ou aux utilisateurs finaux;
 - soutenir l'utilisation des messages d'engagement de paiement définis par Paiements Canada dans leur portefeuille de messages aux clients. Utilisation recommandée des messages sur la gestion de la trésorerie (rapports sur la gestion de la trésorerie)





PTR : PAIEMENT EN TEMPS RÉEL

APERÇU DU PTR

Le PTR constitue pour le Canada une nouvelle capacité fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année, et permettra de verser des fonds en temps réel à l'aide d'un mécanisme de transfert de crédit unique.

Modèle de règlement : Deux options sont en cours d'évaluation pour le modèle de règlement.

Modèle de risque : Un modèle de paiement par défaut « couverture complète » est envisagé.

Accès : Approche ouverte et axée sur les risques selon laquelle les fonctionnalités d'échange et de règlement seront dégroupées, ce qui permettra de multiples modèles de participation.

Traitement des paiements : Temps réel

Les couches utilitaires et de service du PTR comprendront de multiples composantes qui fonctionnent ensemble pour permettre aux fournisseurs de services de paiement participants d'offrir des services comme :

1

Échange et compensation instantané et irrévocable d'effets de paiement de transfert à crédit unique avec un modèle de risque solide.

2

Services partagés qui appuient l'échange et la compensation, le service partagé initial étant une base de données sur les alias.

MODÈLE DE RISQUE

Paievements Canada évalue deux options pour le modèle de règlement du PTR : (1) règlement en temps réel ou (2) règlement net différé. Dans les deux cas, un modèle de paiement par défaut « couverture complète » est envisagé.



STRUCTURE DU PTR

Le système de paiement en temps réel sera constitué de la plateforme technologique et de l'infrastructure sous-jacentes qui permettent d'effectuer les paiements et constituent en outre pour les services un marché concurrentiel appelé les services superposés.

COUCHE DE SERVICES

Les services superposés consistent en des produits et services axés sur la clientèle qui sont élaborés par les fournisseurs de services de paiement pour l'échange de paiements en temps réel. Ils se connecteront au système par le biais d'API basé sur ISO 20022, en fournissant un mécanisme de connectivité qui facilite l'innovation. that facilitates innovation.

Exemple de services complémentaires possibles

- Paiement de factures
- Versements fiscaux
- Remboursements d'assurance
- Paiements en ligne

COUCHE SYSTÈME

Le système comprend toutes les fonctionnalités de paiement de base et les principaux facteurs habilitants, comme les règles et les procédures, et la gestion des messages pour ISO 20022. Il comprend également un cadre juridique et commercial.

Fonctionnalités

- Échange et compensation
- Règlement
- Demande de paiement
- Cadre juridique et réglementaire, et modèle de risque
- Services partagés, par exemple la base de données des procurations
- Intégration et rapports
- Gestion de la capacité de paiement
- ISO 20022



STRATÉGIE D'ADOPTION DE LA NORME ISO 20022

ISO 20022 est un élément stratégique fondamental pour nos systèmes modernisés. L'adoption d'ISO 20022 est nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système national de paiement modernisé. Par conséquent, ISO 20022 sera la norme de messagerie pour les trois systèmes de paiement de base résultant de la modernisation (Lynx, PTR et flux pertinents du MOR, y compris le TAF).

Afin de parvenir à l'adoption holistique d'ISO 20022, les principes directeurs suivants ont été définis :

Langage, message et éléments communs

- Utilisation des messages communs dans tous les systèmes (Lynx, PTR et certains flux de paiements MOR, y compris le TAF)
- Harmonisation avec les pratiques du marché mondial pour l'utilisation des messages
- Utilisation des noms des éléments ISO 20022 et des définitions d'utilisation pour tous les types de paiements (crédits/débits uniques ou par lot)

Renseignements sur les versements

- Veiller à ce que les renseignements disponibles sur les versements soient uniformes dans Lynx, PTR et les flux de paiements pertinents de MOR, y compris le TAF)

Version et gestion des publications

- Conserver la plus récente version des messages ISO 20022 dans notre portefeuille de messages
- Veiller à ce que les mises à jour des messages ISO 20022 dans le portefeuille de messages de Paiements Canada suivent le cycle annuel de diffusion des normes SWIFT

Souplesse et marge d'innovation

- Veiller à ce que les principes de Paiements Canada n'empêchent pas l'utilisation de certains éléments d'une entente bilatérale entre les institutions financières et les sociétés pour des services à valeur ajoutée ou pour satisfaire une exigence unique d'un client.



CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE

Le mandat de base de Paiements Canada est énoncé dans la Loi canadienne sur les paiements. L'organisation est responsable devant le ministre des Finances, et ses systèmes de paiement de base sont supervisés par la Banque du Canada conformément à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Paiements Canada réalise ses objectifs en partie par l'adoption de règlements, de règles et de normes qui régissent ses systèmes et sont supervisés par le ministère des Finances et la Banque du Canada.

Le ministère des Finances prévoit mettre en œuvre un nouveau régime de réglementation pour surveiller les paiements de détail, qui s'appliquera aux fournisseurs de services de paiement autres que les institutions financières — les futurs participants au PTR. Le gouvernement du Canada devrait revoir la *Loi canadienne sur les paiements* en 2018. Dans le cadre de cet examen, Paiements Canada préconisera les changements nécessaires pour appuyer le programme de modernisation et la bonne gouvernance des nouveaux systèmes. Paiements Canada s'efforcera également de déterminer les changements législatifs à apporter et d'obtenir le soutien nécessaire afin de positionner Paiements Canada pour l'avenir, y compris les changements nécessaires pour appuyer une base élargie de membres.

Paiements Canada s'emploie à développer des systèmes modernes et souples tout en veillant à leur solidité et leur sécurité. Chaque système de paiement de base reposera sur un fondement juridique solide, clair, transparent et applicable.

Mandat de base de Paiements Canada

Paiements Canada a été créé en vertu de la Loi canadienne sur les paiements et a pour mandat de concevoir et d'exploiter l'infrastructure essentielle de compensation et de règlement et d'établir un cadre de règles, de normes et de politiques.

1

Établir et exploiter
des systèmes de
compensation et de
règlement de base

2

Faciliter l'interaction
entre ses systèmes
et les autres

3

Faciliter l'élaboration
de nouvelles méthodes
et technologies de
paiement



CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE



Cadre stratégique du programme de modernisation

1 Composition

Promotion des changements législatifs pour élargir la base de membres admissibles de Paiements Canada, et pour faciliter un accès plus vaste aux systèmes de base tout en assurant la conformité nécessaire à l'application des règlements, des règles et des normes.

2 Harmonisation avec le nouveau cadre réglementaire fédéral de la vente au détail

Collaboration avec le ministère des Finances pour veiller à ce que le cadre stratégique de Paiements Canada soit cohérent avec le nouveau règlement fédéral sur les paiements de détail afin d'éviter les chevauchements, la confusion et les lacunes.

3 Remplir notre mandat de facilitation

Examiner et établir un cadre souple conçu pour appuyer l'interopérabilité et l'innovation des systèmes de paiement dans l'écosystème.

4 Utilisation appropriée des outils de politique

Renouveler l'approche envers les règlements, les règles et les normes de façon à accroître la souplesse tout en conservant la clarté, la certitude et l'applicabilité, et en améliorant la surveillance de la conformité.



PLAN DE TRAVAIL INTÉGRÉ — POUR LES 12 PROCHAINS MOIS

Plusieurs jalons clés seront atteints au cours des 12 prochains mois, ce qui contribuera à finaliser le plan d'action de modernisation

LYNX

- Sélectionner un fournisseur d'applications
- Collaborer avec les membres participants pour élaborer les exigences de l'IF
- Sélectionner les partenaires d'intégration des systèmes et d'hébergement des infrastructures
- Commencer l'examen rapproché et la configuration des MEL

MOR ET TAF

- Valider l'intérêt pour l'accès direct (MOR)
- Déterminer la stratégie de livraison (MOR)
- Définir le modèle de risque financier (MOR)
- Déterminer les heures de règlement le jour même (MOR)
- Participer aux essais entre institutions financières (TAF)
- Mettre en œuvre la phase I du TAF, y compris les modifications nécessaires aux règles (TAF)
- Élaborer une approche de migration pour la phase II du TAF (TAF)
- Accroître la sensibilisation à l'ISO — les avantages et les possibilités
- Modifier les règles existantes (TAF)

PTR

- Sélectionner un fournisseur de services
- Définir les principales caractéristiques de conception (p. ex., modèles d'accès et de risque)
- Entreprendre la conception et le développement du système

HARMONISATION AVEC LES NORMES RÉGLEMENTAIRES MONDIALES

- Mettre en œuvre le modèle provisoire d'évaluation du risque de crédit pour le SACR

RULES MODERNIZATION

- Develop approach to expanded membership



ÉCHÉANCIER DU PLAN D'ACTION DE MODERNISATION

« *La feuille de route et le plan de haut niveau de l'industrie* » publiés en 2016 ont évolué à mesure que Paiements Canada poursuit sa collaboration avec les membres de l'écosystème des paiements, les intervenants et les organismes de réglementation, et ils suivent la progression des activités de modernisation. Une planification supplémentaire a été effectuée en réponse à des exigences plus précises, aux commentaires de membres, d'intervenants et de fournisseurs, et à des expériences nationales et internationales. Les changements apportés au plan d'action réduiront les risques pour le programme en ordonnant la livraison des systèmes et en prolongeant les périodes d'essai.

La modernisation des paiements est un programme pluriannuel complexe qui a des répercussions considérables sur l'ensemble du secteur des services financiers au Canada. Paiements Canada comprend que l'ensemble du Plan d'action de 2017 se situe à l'extrémité de nos capacités collectives d'exécution. Par conséquent, on s'attend à ce que le plan soit revu et mis à jour à intervalles réguliers au fur et à mesure que de nouvelles décisions seront prises, que les exigences seront précisées et que la portée sera finalisée.

Principales mises à jour

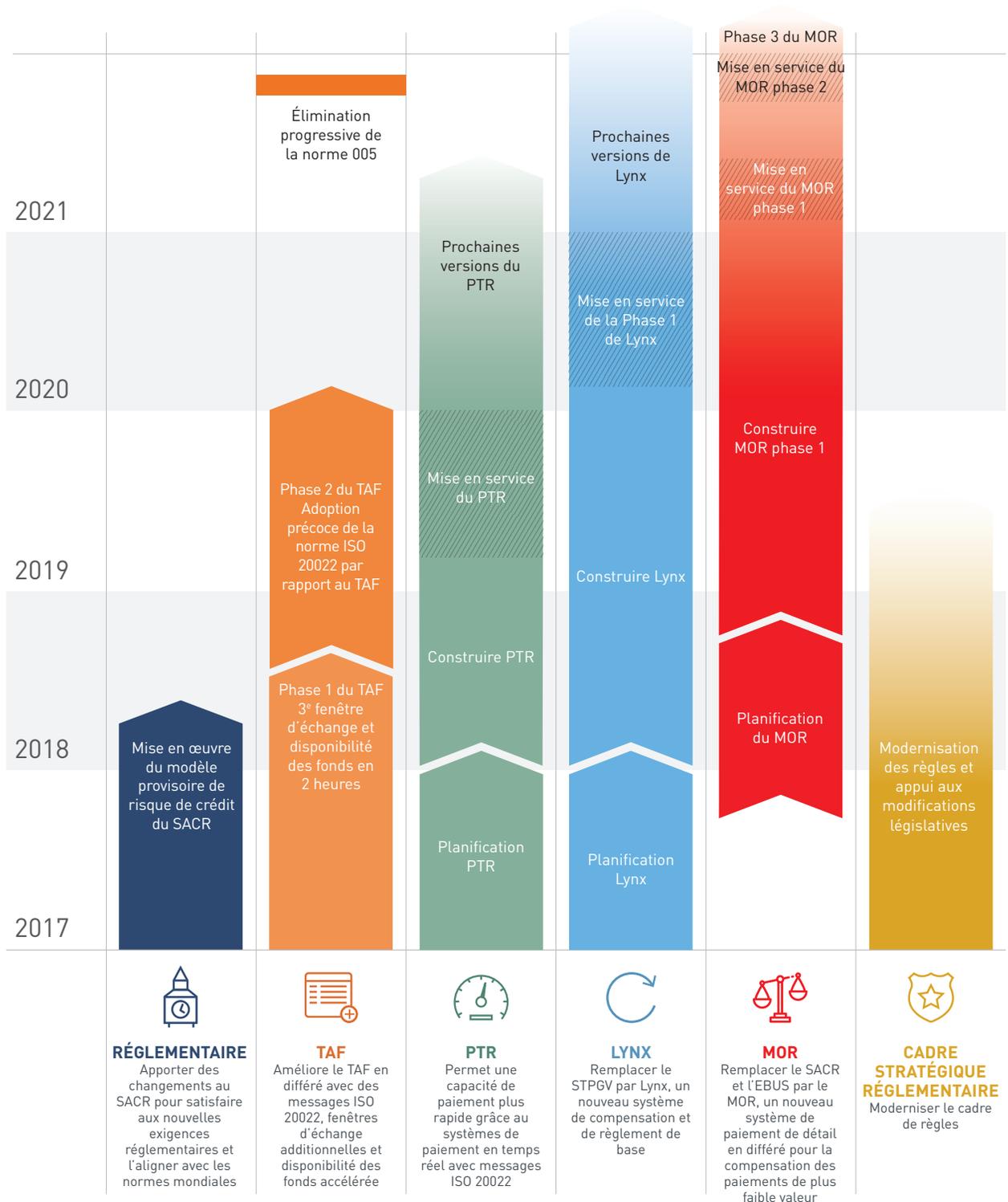
À l'origine, le MOR faisait partie de Lynx et devait avoir des fonctionnalités semblables à celles du SACR. Après d'autres consultations et de nouvelles exigences réglementaires, la portée du MOR a été élargie pour exécuter les fonctions d'un système complet de paiement de détail par lots, y compris l'échange centralisé de fichiers. C'est pourquoi Lynx et le MOR ont été découplés pour la livraison.

À l'origine, la phase II du TAF devait inclure la migration vers les messages ISO 20022, l'ajout d'une 4e et d'une 5e fenêtre d'échange et la disponibilité des fonds pendant une heure. La phase II du TAF a été modifiée pour se concentrer exclusivement sur ISO 20022. Les fenêtres d'échange supplémentaires et la disponibilité des fonds pendant une heure seront réévaluées une fois qu'auront été accumulés les avantages des phases I et II.

L'approche pour la prestation de la capacité de paiement en temps réel a été divisée en une série de diffusions. La première diffusion du nouveau système aura lieu à la mi-2019, et les diffusions subséquentes auront lieu tous les six mois. Le PTR sera « mis en service » à l'appui d'ISO 20022 comme norme de messagerie native.



CALENDRIER DU PLAN D'ACTION DE MODERNISATION



GESTION DES RISQUES

Le programme de modernisation modifiera le profil de risque de Paiements Canada et de l'écosystème des paiements.

La transition vers l'état final futur générera de nouveaux risques associés aux éléments suivants :

1

Changement de l'infrastructure du système de paiement de base

2

Changement des modèles de risque et de règlement pour le système de grande valeur

3

Mise à jour des règles d'accès et de participation

La transformation exige un cadre solide pour la compréhension de tous les risques, leur probabilité, leur incidence et leur échéancier, et pour prendre des décisions fondées sur le goût du risque défini. Une approche intégrée et holistique de la gestion du risque permet à Paiements Canada de comprendre les interdépendances entre les risques, tout en assurant la cohérence de la gestion du risque dans l'ensemble du programme. La gestion des risques est un processus continu qui suit l'évolution continuelle des attentes internes et externes, ce qui nécessite une certaine souplesse et une gestion du changement tout au long de la réalisation du projet.



AU-DELÀ DE LA MODERNISATION 1.0

Paiements Canada a présenté une série de scénarios de migration possibles dans les trois systèmes de paiement de base, après le Programme de modernisation. La prévision des flux de paiement à long terme est intrinsèquement complexe, de sorte que Paiements Canada s'attend à ce que les scénarios suivants évoluent au fur et à mesure que le Programme progresse et que les changements de comportement des paiements deviennent visibles.

Paiements Canada reconnaît en outre que l'introduction du système de paiement en temps réel, le premier nouveau système du Canada en 20 ans, entraînera la migration de certaines catégories de paiements existantes. Cette migration pourrait entraîner la consolidation à long terme des fonctionnalités des paiements de détail en un seul système, mais le rythme et l'ampleur de cette migration demeurent inconnus.

Paiements Canada surveillera activement la migration du volume pour s'assurer que les trois systèmes de paiement du Canada demeurent adaptés aux besoins.

Scénarios possibles de migration des paiements



Lynx — Système de paiement de grande valeur

- On prévoit que les paiements à valeur élevée dans Lynx ressembleront de près aux paiements effectués aujourd'hui dans le STPGV
- Les plafonds de valeur dans le MOR et le PTR serviront à détourner les paiements de plus grande valeur vers Lynx, qui est mieux en mesure de gérer le risque
- Les paiements de faible valeur qui utilisent actuellement le STPGV migreront probablement vers le nouveau système de paiement en temps réel, et profiteront de la vitesse, de l'irrévocabilité et des limites de transactions plus élevées qui sont offertes par le nouveau modèle de risque



MOR – Paiements par lot

- On s'attend à ce que le lot continue de jouer un rôle crucial dans la compensation et le règlement des paiements prévus et prévisibles au Canada, en fournissant un mécanisme fiable et efficace pour l'exécution des paiements
- Les nouvelles caractéristiques du TAF, par exemple la vitesse, l'échange et le règlement le jour même, peuvent attirer des volumes de Lynx. Un plafond de valeur dans le MOR sera placé pour s'assurer que les paiements de grande valeur demeurent dans Lynx
- On s'attend à ce que l'utilisation des chèques diminue et migre vers des offres plus efficaces et modernes sur le PTR ou le TAF



PTR – Paiements en temps réel

- Devrait servir les entreprises, les consommateurs et le gouvernement dans les cas où la vitesse est importante et où la valeur des paiements est comparativement faible (par rapport à Lynx)
- Les nouvelles fonctionnalités utilisées par les services superposés pour améliorer l'expérience des clients, devraient, au-delà de la rapidité des paiements, augmenter le volume de paiements en temps réel



AU-DELÀ DE LA MODERNISATION 1.0



Travaux futurs possibles

Modernisation 2.0

1

Plus grande efficacité

Étudier les moyens
d'accroître l'efficacité
de l'écosystème

2

Nouvelles capacités

Examiner la possibilité
d'offrir et de soutenir
de nouvelles capacités
et de nouveaux
services

3

Retrait des anciens modes de paiement

Envisager le retrait des
méthodes de paiement
traditionnelles et sur
papier

4

Commodité transfrontalière

Examiner les
moyens de simplifier
les paiements
internationaux

5

Transparence des transactions

Revoir le besoin d'avis
d'état de paiement
pour tous les volets des
paiements



AVANTAGES DE LA MODERNISATION

La mise en œuvre d'un système de paiement moderne a des répercussions sur tous les Canadiens — consommateurs, entreprises, gouvernement et autres — et, par conséquent, Paiements Canada a considéré les avantages du programme de modernisation selon une large perspective.

Paiements Canada voit cinq avantages fondamentaux qui seront offerts aux Canadiens.



Plus rapide et plus efficace

Les transactions peuvent être traitées et compensées plus rapidement/en temps réel; l'enregistrement sur des comptes avec un accès plus rapide aux fonds



Données plus riches

Adoption d'une norme de messagerie plus riche et structurée (ISO 20022); flux de données en parallèle aux paiements



Plus pratique

L'initialisation et la réception des paiements sont facilitées grâce aux identificateurs de procuration et aux alias; notifications de statut et confirmations fournies



Interopérable

La norme ISO permet aux payeurs d'être agnostiques en matière de systèmes de paiement (choix du bon rapport vitesse/coût en fonction des besoins); en outre, le commerce transfrontalier devient de plus en plus transparent grâce à des protocoles communs



Sécurité, gestion des risques et confidentialité accrues

Sécurité et adaptabilité face aux menaces émergentes, protection de la vie privée et outils de gestion des risques de nouvelle génération pour une expérience de paiement la plus sécurisée possible

Pour en savoir plus sur ces avantages fondamentaux, reportez-vous à l'état cible de la modernisation ainsi qu'à un portefeuille de cas d'utilisation qui illustrent des scénarios d'avantages réels potentiels.





**PAIEMENTS
CANADA**



PAIEMENTS CANADA

Constitution Square, tour II
350, rue Albert, bureau 800
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

Centre Bay Adelaide, Tour Est
22, rue Adelaide Ouest, bureau 2440
Toronto (Ontario) M5H 4E3

TÉL. 613.238.4173
TÉLÉC. 613.233.3385
consultation@payments.ca

paiements.ca